

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01080
Numéro SIREN : 398 251 934
Nom ou dénomination : ADC PROPLETE

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt 10786

ADC PROPLETE
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : Chemin Montplaisir, ZAC Montplaisir, 44100 NANTES
398 251 934 RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 13 JUIN 2023

L'an Deux-Mille-Vingt-Trois,
Le 13 juin,
A 9 heures,

ATELIERS DES 2 RIVES, association Loi 1901 déclarée à la préfecture de Loire-Atlantique, ayant son siège social 17 rue Kepler, 44240 La Chapelle-sur-Erdre, représentée par sa Présidente, Madame Thérèse BRETAUD,

Associée unique de la société ADC PROPLETE,

En présence de :

- Monsieur Rudolphe PENNEC, membre du Directoire et Président de la Société et de Madame Anne-Lise LORCY, membre du Directoire et Directrice Générale de la Société,
- Damien CHAUVIN, suite à l'invitation faite aux membres du CSE,

La société SOFAC AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, étant absente et excusée,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Le Directoire a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et, bien que la Société soit dispensée en sa qualité de « petite entreprise » au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce d'établir le rapport de gestion prévu à l'article L. 232-1 I du Code de commerce, un rapport sur l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans le délai prévu par les statuts.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, le rapport de gestion du Directoire et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés dans le délai requis à l'associée unique.

Le Conseil de Surveillance a présenté à l'associée unique ses observations sur les comptes annuels et sur le rapport du Directoire.

Le Conseil de Surveillance a également présenté à l'associée unique le compte-rendu de la réunion du Comité des Rémunérations du 2 juin 2023.

II - A pris les décisions suivantes :

- [...],
- [...],
- [...],
- [...],
- [...],
- [...],
- [...],
- [...],
- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement des Commissaires aux Comptes dont le mandat est arrivé à terme,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

[...]

NEUVIÈME DÉCISION

Les mandats de la société SOFAC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société EQUIVALENCES AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration, l'associée unique,

- décide de nommer la société GEIREC NANTES, domiciliée 127 rue Robert Schuman 44800 Saint-Herblain, immatriculée au R.C.S. de Nantes sous le n° 343 122 784, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat de six (6) exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028,
- prend acte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

DIXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Extrait Certifié Conforme
Le Président
Monsieur Rudolphe PENNEC

